



COMMUNE DE VIOLAY
42780 LOIRE

COMPTE RENDU N° 2014/05 DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
M. RIVAL Pascal
Mme SERRAILLE Joëlle
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
M. NAYRAND Raphaël
Mme PERIAT Véronique
M. ROCHARD Jean-François
M. DUTEL Jean-Pierre
Mme ODDOUX Julia

Madame Joëlle SERRAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



⇒ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 avril 2014**

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 22 avril 2014**

| Séance du 22 AVRIL 2014 | |
|-------------------------|--|
| 2014.04,17 | Suppression des régies d'avance et de recette de l'accueil de loisirs. |

⇒ **Rythmes scolaires**

Suite au nouveau décret ministériel :

- L'accompagnement financier est maintenu pour 50 € par élève.
- Il est proposé une nouvelle possibilité : une demi-journée par semaine à prendre l'après-midi obligatoirement.

Une enquête a été distribuée aux familles. Les résultats sont les suivants :

Le nombre d'enfants qui participera au périscolaire selon les heures :

51 enfants : 15h45–16h30

42 enfants : 13h30-14h15

La proposition du conseil d'école (fin des cours à 12h45) ne paraît pas appropriée du fait du temps réduit qui serait réservé pour la plage méridienne, il faut au moins 2 heures pour que les enfants aient le temps d'effectuer le trajet jusqu'à la cantine et garder quelques minutes de pause après le repas.

D'autre part, aujourd'hui, les enfants arrivant avant ceux de l'école Arc en Ciel ont le temps de se laver les mains et de se mettre à table sans qu'il y ait trop de bousculade, ce qui serait impossible s'ils arrivaient tous en même temps. De plus, les deux agents en charge de la cantine doivent ranger la salle de restaurant avant de raccompagner les enfants. Elles sont également en charge de l'agence postale communale qui doit impérativement ouvrir à 13h30, la Poste passant à 14h pour récupérer le courrier.

Il n'était pas demandé de faire un choix entre les deux propositions mais simplement de dire si les enfants iraient ou non au périscolaire dans les deux cas, étant précisé que ce temps pourrait être payant.

Au vu des résultats, il faudrait au moins 3 personnes pour s'occuper des enfants.

Aujourd'hui, deux seraient d'ores et déjà disponibles.

Lors de la dernière proposition du gouvernement, il serait possible de proposer une demi-journée complète de périscolaire. On peut imaginer que le vendredi après-midi soit la demi-journée qui conviendrait au plus grand nombre de familles. Ne pourrait-on pas faire un sondage rapide auprès des familles pour savoir ce qu'elles en pensent ?

Une fois le résultat connu, un conseil d'école aura lieu le 3 juin et Mme le Maire propose un CM extraordinaire ce même jour à 19 heures à la suite pour prendre la décision finale qui devra être rendue à la direction d'académie au plus tard le 6 juin.

M. POIRON propose de conserver cette notion de participation des parents et sur le fait de faire un choix, sans quoi, l'inspecteur d'académie arrêtera le mode de fonctionnement choisis en première instance.

Il est donc décidé de proposer ce dernier choix aux familles, l'enquête sera distribuée en fin de semaine pour un retour lundi 26 mai.

⇒ **ZA les Gagères**

Le chantier a débuté le 22 avril. Il y a deux tranches de travaux dont la première devrait être terminée fin juillet. Les travaux concernant les réseaux sont prévus pour accueillir la deuxième tranche. La route sera coupée entre le 19 et le 30 mai afin que les travaux se

réalisent dans de bonnes conditions. Une déviation est mise en place par le chemin du Morillon qui est un chemin de terre dont l'état sera surveillé par les agents de la voirie.

Une information a été mise sur le site Internet et de la publicité sera faite pour la mise en vente des lots. La superficie des lots varie entre 1000 et 2500 m².

Le Prix de vente du terrain a pour but de faire venir des artisans qui s'installent dans des conditions correctes d'aménagement et que les jeunes artisans ne partent plus à l'extérieur. Le prix proposé de 20 € HT/m² se veut inférieur à ceux pratiqués à Balbigny (25 €) mais ne consentira pas un équilibre du budget.

Cependant, la zone d'activités des quatre croix permettra cet équilibre entre les deux zones.

Deux lots sont d'ores et déjà retenus par des artisans. Il y a également un projet d'ateliers partagés et un atelier de 130 m² pourrait être mis en location / vente dès début 2015.

Les travaux de la 1^{ère} tranche qui concerne la viabilisation des lots, sont absorbés par le prix de vente, la seconde tranche qui consiste à la réalisation de la voirie intérieure, sera en plus mais elle pourrait l'être grâce à la ZA « Les 4 Croix ».

Mme Oddoux demande si le prix de vente ne pourrait pas être plus bas. Mme le Maire fait remarquer qu'il s'agit d'un prix déjà très bas, en tous cas inférieur à ce qui est proposé notamment dans la plaine et qu'il n'est pas possible de descendre car il faut quand même justifier d'une certaine cohérence avec les prix pratiqués alentours ainsi qu'avec le prix de revient.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le prix proposé de 20 €/m² HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable au prix de vente à 20 €/m² HT.

⇒ **Relais voirie**

Jean Pierre Poiron propose de mettre en place des « relais voirie », c'est-à-dire que chaque conseiller puisse jouer un rôle d'intermédiaire notamment pour faire remonter les informations concernant les problèmes de voirie du secteur de chacun et faire également redescendre les informations si besoin.

Ainsi le village, comme la campagne, seront divisés par secteur géographique et les conseillers pourront faire remonter les anomalies et incohérences mais aussi auront un rôle pour faire redescendre l'information auprès de la population. Dans un premier temps, la commission chargée d'élaborer le « découpage » de la commune sera constituée de :

- Pascal RIVAL
- Julia ODDOUX
- Chantal DENIS
- Guy PERRIER
- Jean-Pierre POIRON
- Joëlle SERRAILLE

⇒ **Travaux connexes**

JP Poiron présente les travaux de voirie communale prévus dans le cadre des travaux connexes à l'A89. Ce sont des travaux de compensation par rapport au remembrement. Il s'agit des travaux de clôtures, d'élargissement de voies, etc... Un plan d'exécution faisant apparaître toutes les voies retenues pour VIOLAY nous a été délivré. Il concerne les travaux maximum à effectuer, il n'y aura pas de travaux supplémentaires à la demande des particuliers riverains, et aucun des travaux ne pourra être remplacé par un autre.

Il a été procédé à l'ouverture des plis pour les deux lots et les entreprises ont été choisies suivant les critères établis. Le nom de l'entreprise retenue sera connu ultérieurement.

Il y a des choix à faire parmi les travaux proposés, ils sont faits par la Commission. Il s'agit d'un budget global de 1,2 millions pour les quatre communes de Bussières, Ste Colombe, et Violay.

Une réunion aura lieu avec les riverains concernés.

Monsieur Pascal RIVAL demande si les panneaux indicatifs de VIOLAY seront bientôt posés sur l'autoroute. Madame le Maire répond que cela devrait être fait avant les vacances.

Madame Julia ODDOUX demande si l'autoroute rapportera des recettes à la commune. Madame le Maire explique que l'A89 sera soumise à la CET comme les autres entreprises et donc le linéaire d'environ 4,5 km devrait avoir une petite incidence sur les recettes.

⇒ **COCA - DUP**

Le COCA stipule que tout dossier doit être présenté avant fin juin pour pouvoir être mis en œuvre dans l'année qui suit et ainsi bénéficier des subventions qui lui ont été accordées par le Conseil Général.

Le montage d'un dossier est long et complexe

Deux points sont urgents quand on sait que le COCA est signé pour 3 ans :

Le premier point : il s'agit de l'étude de faisabilité concernant le développement touristique de la commune englobant notamment le complexe de loisirs et tourisme (financée à 50% par le CG). Elle nous permettra d'avancer prudemment sur ce dossier, sans faire d'erreur et en toute connaissance de cause.

Madame le Maire explique qu'il convient de faire paraître un appel d'offres pour la réalisation de l'étude de faisabilité exigée par le Conseil Général. Celle-ci sera une aide à la décision finale, en tenant compte des conditions d'exécution qui en ressortiront.

Madame le Maire rappelle que lors du passage de la commission de sécurité à la salle J. DUSSUD, des problèmes de mise aux normes ont été soulevés et un avis défavorable avait été donné. Les travaux urgents ont été réalisés afin de se mettre en conformité mais à court terme, cette salle devra être rénovée dans son ensemble pour pouvoir continuer à être louée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au lancement de l'appel d'offres pour l' « étude de faisabilité » (14 pour et 1 abstention).

Le second point est le parc aventure. L'ONF gère les bois du CCAS. Il a donné son aval pour l'implantation de cette installation dans le bois situé chez Blanc. L'objectif est que les promeneurs et touristes traversent le village en venant visiter la Tour Matagrín. Il faut rendre le village attractif afin de faire fonctionner les commerces. Violay a des atouts au niveau touristique, il faut les mettre en avant. La commission tourisme créée lors du mandat précédent avec les professionnels du tourisme a abouti à ce projet.

Le montage du dossier nécessite un appel d'offres. Un premier appel d'offre a été fait concernant un investisseur mais s'il ne donne rien, un second appel d'offre pourrait être fait pour un constructeur ainsi qu'un éventuel gérant. En fait, il s'agirait dans ce cas de mettre en place une régie intéressée conformément à la législation. C'est-à-dire que la mairie

investirait dans le parc, toucherait les recettes et rémunérerait le gérant en pourcentage. Le bénéfice restant étant réinvesti dans l'entretien et les nouveautés.

L'étude de faisabilité déterminera quelle solution adoptée, mais selon le cas, le dossier sera monté dans les temps (avant fin juin) pour l'accord des subventions subordonnées au COCA.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à faire paraître un appel d'offres pour la construction du parc et un appel à candidatures pour la gérance si besoin. (3 contres)

DUP

Un problème d'accord familial concernant une maison dans le bourg empêche la vente de cette maison. Pour avancer le dossier d'aménagement du bourg, EPORA doit déposer une DUP avec l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise EPORA à déposer une DUP
- autorise Mme le Maire à déléguer son droit de préemption à EPORA.

⇒ **Travaux salle d'évolution à l'école publique**

Il est prévu les travaux suivants en juillet prochain : isolations de la salle d'évolution (plafond et murs), peintures, changement du sol, etc...

Un portillon sera aménagé sur le côté gauche du portail principal sur la RD1. Un interphone sera posé à la demande des institutrices pour des raisons de sécurité. L'entrée et la sortie des élèves se feront toujours par le portail arrière qui devra rester fermé à clé pendant la classe (aujourd'hui il est ouvert en permanence et les institutrices devront s'assurer de sa fermeture à chaque début des cours). Les visiteurs devront obligatoirement sonner et attendre que la directrice ouvre le portillon pour entrer dans l'école.

⇒ **Commissions intercommunales**

Aménagement du territoire :

Madame le Maire, Julia ODDOUX

Social, enfance, jeunesse :

Sylvie GIROUD, Julia ODDOUX

Tourisme, culture, communication :

Jean-Pierre POIRON, Danny ESCOFET

Budget, finances

Sylvie GIROUD, Joelle SERRAILLE

Voirie, travaux neufs

JC PALAIS, Jean-Pierre POIRON

Environnement, agriculture, déchets

Guy PERRIER, Colette COLLOMB

Economie

Madame le Maire, Joëlle SERRAILLE

⇒ **Fête patronale : tarifs forains**

Madame le Maire explique que la Mairie encaisse les droits de place des forains. On s'est rendu compte que ceux pratiqués actuellement ne sont pas très équitables puisqu'ils sont fixés à l'emplacement indépendamment de la surface occupée. Il est donc proposé de fixer le prix au mètre linéaire, ou au m² pour les manèges circulaires soit 4,50 €. Sur la place Fouillaud, il y a une zone sur laquelle chaque forain est propriétaire de sa place et une zone dite « zone bleue » sur laquelle la mairie met qui elle veut (mais pas deux années de suite). Un courrier leur est adressé chaque année à cette époque pour leur confirmer leur place et les informer des tarifs.

Le conseil Municipal donne un avis favorable.

Le comité des fêtes s'est réuni samedi 17 mai et un bureau a été constitué :

- Président : Jean-François ROCHARD
- Vice-Président : Didier TRIBOLET
- Trésoriers : Sylvie GIROUD – Claude GIRARD
- Secrétares : Sylvie COUBLE – Nelly GARCIA

⇒ **Renouvellement du contrat de Pierre GARIN**

Pierre GARIN a un contrat de 6 mois qui arrive à expiration. Madame le Maire propose de le renouveler. Actuellement, il rénove les croix et sa fonction permet une réactivité efficace pour les petits travaux sur la commune ou dans les bâtiments.

JP DUTEL parle du fait que le travail effectué par un maçon à la commune pourrait être effectué par des artisans.

Mme le Maire signale qu'il a fallu une année pour que la rampe d'accessibilité pmr de l'école communale soit réalisée et que les menus travaux (réalisés aujourd'hui par P. Garin) n'intéressent pas forcément les artisans qui ont d'autres choses plus conséquentes à faire et surtout qui ne peuvent pas avoir de réactivité immédiate lorsqu'il s'agit de reboucher des trous de trottoirs, de réparer des escaliers, etc.. Les travaux effectués sont des travaux essentiellement d'entretien et le travail que semble avoir les artisans ne permet pas de les avoir sous la main tous les jours. Le problème du coût est également à ne pas négliger puisque faire appel à un artisan pour chaque intervention semble irréaliste.

Il apparaît que l'entretien de chemins (120 km de voirie), des espaces verts (tontes, élagage, etc..) est un travail très lourd. Les agents de la voirie ne peuvent pas être de partout à la fois, c'est pourquoi, la mission de Pierre GARIN consiste à l'entretien en général et de petits travaux divers. Pour les travaux plus importants, son temps est réparti sur le budget investissement.

Le conseil municipal donne un avis favorable.(2 abstentions - 2 contres)

⇒ **Questions diverses**

• **Hôtel PERRIER**

La fin du bail de l'hôtel PERRIER est intervenu fin décembre 2013. Ils doivent aujourd'hui verser une indemnité d'occupation statutaire : la jurisprudence a tendance à considérer qu'elle correspond à l'ancien loyer.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

• **Lien en Roannais**

Désignation d'un représentant : Mme VIAL membre du CCAS

- **Bulletin Municipal**

Un bulletin municipal pourrait être réalisé pour une distribution fin juillet. Madame le Maire attire l'attention sur le fait que dans le cas où il est distribué par la poste, il faut remettre les bulletins au moins 3 semaines à l'avance. La distribution par les conseillers municipaux (env. 30 exemplaires chacun) permet de gagner 3 semaines pour la rédaction et d'être plus efficace au niveau de la distribution car la poste ne distribue ni aux résidences secondaires, ni les stop pub.

- **Boucherie**

Madame le Maire signale que le fonds de commerce de la boucherie n'a pas été racheté. Beaucoup déplore qu'il n'y ait pas eu de reprise.

J. Oddoux et JP Dutel font remarquer que la mairie aurait pu acheter le fonds mis à prix 6.000 €.

Mme le Maire signale que JP Poiron et D. Escofet étaient présents à la vente aux enchères et contrairement à ce que dit Mr Dutel, le fonds n'a pas été proposé à la baisse, seuls les 6.000 € ont été annoncés. D'autre part, cette somme ne comprenait pas le matériel qui s'est vendu séparément. Il aurait donc fallu rajouter entre 5.000 et 6.000 € pour avoir le tout.

Ce n'est pas la vocation d'une mairie que de faire du commerce, d'autre part, comment peut on affirmer que quelqu'un serait intéressé par l'achat du fonds dans les jours ou les mois à venir alors qu'aucun professionnel n'a été intéressé par cette vente aux enchères ? Les communes aujourd'hui qui ont en charge un multiservice ont toutes les peines du monde à trouver de bons gérants et à pérenniser leur affaire.

Aujourd'hui il semble indispensable de réunir les commerçants et voir la démarche à adopter face à ce problème.

Un nouveau boucher ambulant devrait venir sur le marché du dimanche matin à partir de début juin.

- **Lotissement « Les Violettes »**

Des demandes ont été reçues et des visites sont prévues dans les prochains jours. La voirie, au niveau de l'accès, sera réalisée au printemps prochain.

- **MJC**

Julia ODDOUX demande de la part des parents un numéro de téléphone ou une adresse mail afin de faciliter la communication → A voir avec la Présidente de la MJC, Mme Isabelle VIGNON.

Fait en Mairie, le 23 mai 2014,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT.

